



N°9
04/06/2024



Animatrice filière

Marion POMPIER

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

marion.pompier@correze.chambagri.fr

Suppléance :

Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de la Corrèze**

k.barriere@correze.chambagri.fr

Rédactrice(s) :

Marion POMPIER ou

Karine BARRIERE

**Chambre d'agriculture
de Nouvelle-Aquitaine,**

avec l'appui de Stéphane LUCAS

**Syndicat du Chasselas de
MOISSAC**

Directeur de publication

Luc SERVANT

Président de la Chambre

Régionale Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

**Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle
autorisée avec la mention**

**« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine**

Vigne /

Edition Limousin N°9

du 04/06/2024 »



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- Stade majoritaire « boutons floraux séparés » et « début de Floraison » sur Chardonnay et Merlot.

Mildiou

- Des symptômes visibles y compris sur grappes. Des contaminations épidémiques ont pu avoir lieu la semaine passée. De nouvelles contaminations seront également possibles au cours des prochaines pluies. Restez vigilants.

Oïdium

- Le stade de sensibilité est atteint sur l'ensemble des parcelles.

Black rot











- Des symptômes visibles. Des contaminations ont dû se produire lors des dernières précipitations. Restez très vigilants lors des prochaines pluies.

Météo

- **Pour la période écoulée**

Le temps a été encore perturbé cette semaine. Peu de précipitations, mais des périodes humides jusqu'à jeudi, accompagnée de températures basses pour la saison.

- **Prévisions du 5 juin au 9 juin 2024 (Source Météo France)**

	Date	Mer 5	Jeu 6	Ven 7	Sam 8	Dim 9
19	Température	12-29	16-28	15-29	16-31	16-26
	Pluie					
						
87	Température	12-25	14-24	14-27	15-27	15-22
	Pluie					
						

Pour la semaine qui vient, nous devrions avoir un temps encore perturbé, accompagné d'orages et d'une hausse sensible des températures.

Stades phénologiques



		
Stades BBCH	57	61
Descriptif des stades	Boutons floraux séparés	Début Floraison

Tableau des stades phénologiques

Cépages	Boutons floraux séparés	Début floraison
Chardonnay		
Chenin		
Sauv. blanc		
Merlot		
Cabernet franc		
Cabernet sauv.		
Gamay (haute Vienne)		
Pinot Noir (Haute Vienne)		

Code couleur		Stade majoritaire
		Stade minoritaire



Nous avons atteint le stade boutons floraux séparés sur la majorité des secteurs. La floraison a débuté sur les cépages précoces. La hausse des températures attendue cette fin de semaine va favoriser l'apparition de premières fleurs.

Mildiou (*Plasmopara viticola*)

- **Modélisation (Potentiel Système IFV)**

Situation au 02 juin :

La pression a diminué mais reste forte. **Des contaminations épidémiques** ont pu avoir lieu pour chaque pluie supérieure à 2-3mm. Elles sont modélisées d'intensité forte. Les contaminations de la mi-mai se sont extériorisées ces derniers jours d'après le modèle.

Simulation du 03 juin au 09 juin :

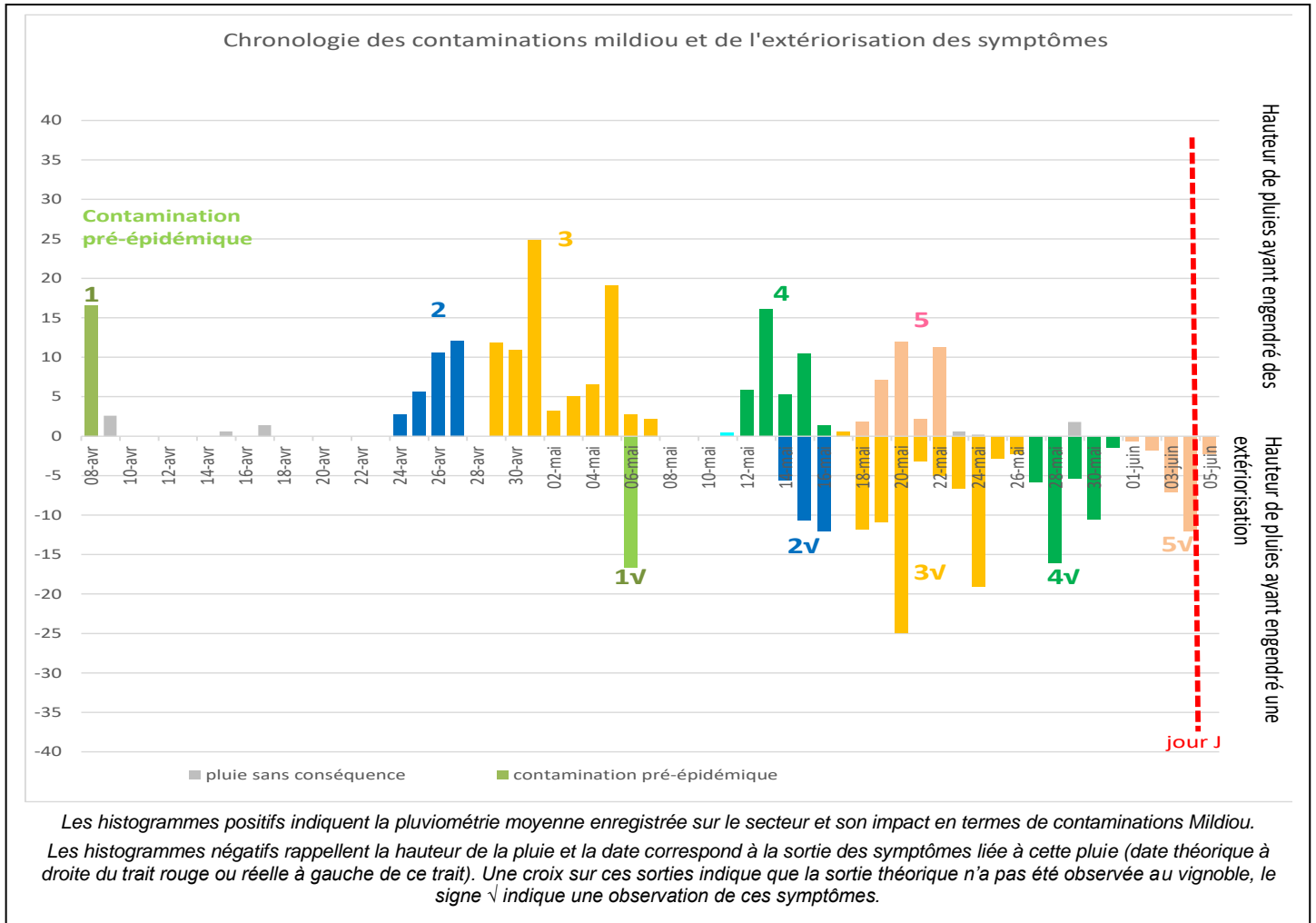
La pression continue à diminuer et sera faible à Branceilles et forte à Verneuil à J+7. **2 à 3mm sont toujours nécessaires pour entraîner des contaminations épidémiques** selon le modèle. Les extériorisations des contaminations de la semaine du 20 mai sont modélisées dans les jours qui viennent, suivies des extériorisations des contaminations de la semaine du 27. Le temps d'incubation modélisé diminue par rapport à la semaine passée, il est d'environ 11 à 12 jours.



• Situation au vignoble

Des symptômes sont désormais visibles sur l'ensemble de la Corrèze. Les taches sont sporulées. Des grappes sont également touchées sur Merlot et Chardonnay. Les pluies de la semaine passée ont pu engendrer de nouvelles contaminations.

Évaluation du risque : Le mildiou prend de l'ampleur. Avec le temps orageux, le contexte devrait être favorable au mildiou cette semaine encore. Restez attentifs aux prévisions météo. Des repiquages sont possibles en présence d'eau libre, notamment liée à des rosées persistantes.



Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui sont d'autant de support pour des contaminations primaires.



Méthodes alternatives : l'utilisation de moyens de biocontrôle est possible et peut aider dans la gestion du mildiou. Consultez la liste des produits de biocontrôle en [cliquant ici](#).

Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur

Black-rot (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Quelques symptômes visibles sur feuilles sur l'ensemble des secteurs. Les pycnides sont visibles. Les pluies importantes de ces dernières semaines ont pu engendrer des contaminations. Le temps d'incubation de cette maladie est assez long.

Évaluation du risque : Le contexte climatique reste favorable au black rot cette semaine. Restez attentifs aux annonces de précipitations.

Méthodes alternatives : Elles servent à diminuer les sources d'inoculum primaire.

- Réduire l'humidité des parcelles (enherbement maîtrisé, drainage, combler les mouillères...).

 Consultez la fiche « [black rot](#) » du Guide de l'Observateur



Symptôme de Black Rot sur feuille –
Crédit Syndicat du Chasselas Moissac

Ne pas confondre



De gauche à droite : Taches de black-rot sur feuilles (Photo Ephytia) - Phytotoxicité d'épamprage chimique (Photo CA81) - Dégâts de désherbant (Photo CA82)

A cette période, des symptômes de brûlure du feuillage liés à la dérive de produits désherbants peuvent apparaître. Afin de confirmer de manière formelle un symptôme de black-rot, il faut attendre l'apparition des pycnides (petits points violets) à la surface des taches soit en laissant la feuille au champ, soit en la mettant en chambre humide.

Oïdium (*Erysiphe necator*)

Situation au vignoble

Les parcelles ont atteint le stade de sensibilité. Aucun symptôme à ce jour.

Évaluation du risque : Nous sommes au cœur de la période de risque optimale, et cela jusqu'à la fermeture de la grappe.

Les conditions météo sont très favorables, avec les matinées fraîches, le ciel couvert et une forte hygrométrie en lien avec l'évaporation de l'eau du sol. Soyez vigilants.

Portez une attention particulière sur les cépages sensibles et dans les zones à historique oïdium.



Oïdium sur feuille – Crédit photo Euphytia



Méthodes alternatives : l'utilisation de moyens de biocontrôle est possible et efficace. Consultez la liste des produits de biocontrôle en [cliquant ici](#).

 Consultez la fiche « [oïdium](#) » du Guide de l'Observateur

Vers de la grappe (*Lobesia botrana*)

• Situation au vignoble

Selon le modèle, nous serions au début du stade L5 et début de nymphose dans le Lot.

Évaluation du risque : Pas de Risque à ce jour. Ce n'est qu'à l'approche de la floraison que l'évaluation des risques, basée sur des observations de dégâts sur les inflorescences, peut être effective.



Méthodes alternatives : La confusion sexuelle présente un bon niveau d'efficacité. C'est une alternative intéressante pour la gestion de ce ravageur.

 Consultez la fiche « [tordeuses](#) » du Guide de l'Observateur



© INRA



© INRA

[Eudémis : Fiche pratique en ligne INRA](#)

[Cochylis : Fiche pratique en ligne INRA](#)

Flavescence Dorée (*Scaphoideus titanus*)

• Principe d'observations

Un dispositif de suivi des éclosions des œufs est mis en place à l'IFV. Ce dispositif permet à la DRAAF de définir les dates réglementaires d'intervention (1 mois après les premières éclosions). Ces résultats sont aussi validés par un suivi des larves sur le terrain. Une fois les dates définies, elles vous seront communiquées par les services de la DRAAF via le BSV.

• Éléments de biologie

Le T1 est généralement fixé 1 mois après les 1ères éclosions. Ce laps de temps permet aux larves d'éclore en plus grand nombre mais il correspond aussi au temps d'incubation du phytoplasme avant que la cicadelle ne devienne infectieuse.

• Situation au vignoble

Premières larves observées en Corrèze cette semaine.



Larve (L1) de *Scaphoideus titanus* -
Crédit photo www1.pms-lj.si - Database of
Invertebrate Pictures

Évaluation du risque : Les dates d'intervention seront fixées par la DRAAF.

Avant toute intervention, pensez à soigner les épamprages et à arracher vos rejets de porte-greffe sans oublier aux bords des parcelles.

Cicadelle verte (*Empoasca vitis*)

• Situation au vignoble

Les populations larvaires apparaissent mais restent à un niveau faible à cette date.

Les populations sur parcelle historiquement sensible et cépages précoces peuvent atteindre 60% de L1 et L2.

Soyez vigilant.

Évaluation du risque : Le risque est nul à ce stade, mais restez vigilant sur les secteurs historiques. Plus tard, au début de l'été, la gestion du ravageur reposera sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes mais les larves qui sont à l'origine des dégâts de grillure.



Larve de cicadelle des grillures- Crédit photo
EUPHYTIA

Seuil indicatif de risque : 100 larves de cicadelle pour
100 feuilles



Techniques alternatives : Des solutions de biocontrôle existent. Elles sont à appliquer sur des larves jeunes ou de manière « préventive ». Par exemple, l'application d'argile comme barrière physique.

Information réglementaire

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison :

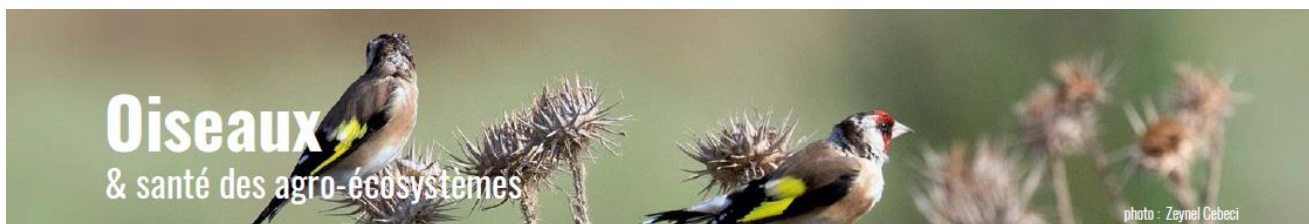
Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.**

En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent **donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.** Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour tout autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.

Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des **organismes réglementés** au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoires contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

Note nationale Biodiversité – Flore des bords de champs

Consultez cette note en cliquant sur l'image ci-dessous :



Prochain BSV, le 11 juin 2024

Les structures et collectifs partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Limousin sont les suivantes :

Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine, la Chambre Départementale d'Agriculture de Corrèze, la Fédération des Vins de la Corrèze. le Syndicat Viticole du Vin Paillé de la Corrèze et les producteurs du groupe 30000 VITI CORREZE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

« Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité »